

OPAH - RU
2024 - 2029

Opération Programmée d'Amélioration
de l'Habitat et de Renouvellement
Urbain du centre-ville de Saverne

Bénéficiez
de 25% à + de 60%*
de subventions
pour vos futurs
travaux à Saverne*



ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ ET GRATUIT :

OPAH@MAIRIE-SAVERNE.FR

06 40 69 17 48



Communauté de Communes
du Pays de Saverne



VILLE de SAVERNE

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE SAVERNE ET LA VILLE DE SAVERNE

vous accompagnent dans votre projet de rénovation

Le centre-ville de Saverne bénéficie d'une **nouvelle OPAH-RU (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain) jusqu'au 30 juin 2029**. Ce programme offre un accompagnement technique et financier gratuit ainsi qu'un dispositif conséquent d'aides publiques pour les porteurs de projets afin de :

- ▶ Rénover et dynamiser le cœur urbain de Saverne
- ▶ Améliorer la qualité de vie des habitants
- ▶ Revaloriser le patrimoine de Saverne



QUELS TRAVAUX ?

Rénovez : Isolation intérieure ou extérieure, changement du système de chauffage, remplacement des menuiseries, ventilation...

Adaptez :

- ▶ Aménagements pour le maintien à domicile des personnes en situation de handicap ou de perte d'autonomie...
- ▶ Aménagements pour faciliter la création d'accès aux logements situés au-dessus des commerces...

Réhabilitez : Remise en état d'un logement ou d'un immeuble dégradé, inconfortable ou indigne...



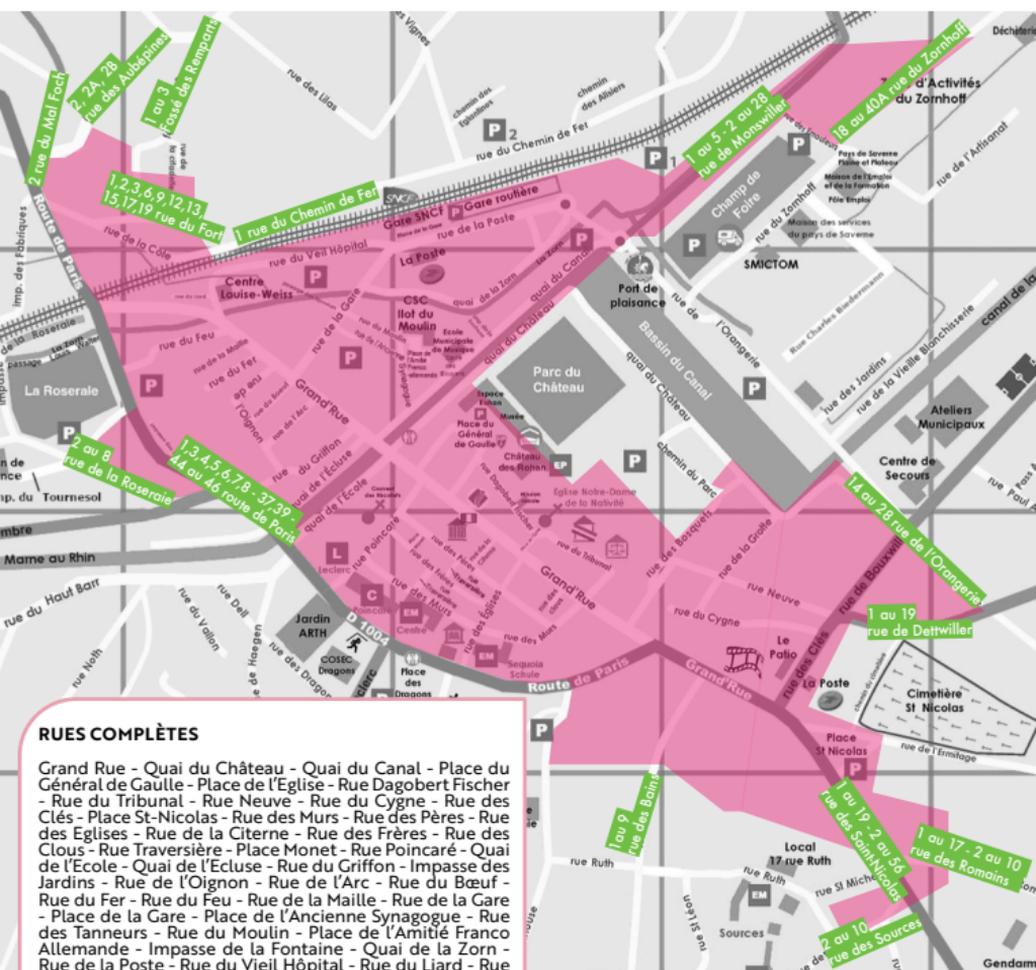
Les travaux doivent être réalisés par un artisan RGE

QUI EST ÉLIGIBLE ?

Propriétaires (occupant ou bailleur) et **copropriétaires** d'un logement ou immeuble de plus de 15 ans situé dans le périmètre OPAH-RU du centre historique de Saverne

Opération soumise à des **conditions de ressources** (renseignez-vous auprès de notre chargé de mission OPAH-RU)

QUEL PÉRIMÈTRE ?



RUES COMPLÈTES

Grand Rue - Quai du Château - Quai du Canal - Place du Général de Gaulle - Place de l'Église - Rue Dagobert Fischer - Rue du Tribunal - Rue Neuve - Rue du Cygne - Rue des Clés - Place St-Nicolas - Rue des Murs - Rue des Pères - Rue des Églises - Rue de la Citerne - Rue des Frères - Rue des Clous - Rue Traversière - Place Monet - Rue Poincaré - Quai de l'École - Quai de l'Ecluse - Rue du Griffon - Impasse des Jardins - Rue de l'Oignon - Rue de l'Arc - Rue du Bœuf - Rue du Fer - Rue du Feu - Rue de la Maille - Rue de la Gare - Place de la Gare - Place de l'Ancienne Synagogue - Rue des Tanneurs - Rue du Moulin - Place de l'Amitié Franco Allemande - Impasse de la Fontaine - Quai de la Zorn - Rue de la Poste - Rue du Vieil Hôpital - Rue du Liard - Rue de la Côte - Rue de Bouxwiller - Rue de la Grotte - Rue des Bosquets

RUES PARTIELLES - voir plan ci-dessus

■ Périmètre de l'OPAH : renseignez-vous auprès de notre chargé de mission

QUELS AVANTAGES ?



Valorisez votre patrimoine



Profitez d'un accompagnement personnalisé et gratuit tout au long de votre projet



Bénéficiez de 25% à + de 60% d'aides* en moyenne pour financer vos travaux.

Les aides accordées varient selon votre dossier et vos conditions d'éligibilité. Pour connaître vos possibilités de subventions, contactez notre chargé de mission OPAH-RU.



Profitez d'avantages fiscaux

NOUS SOMMES LÀ POUR VOUS ACCOMPAGNER !



- ▶ Être conseillé(e) pour définir votre projet de vie ou d'investissement
- ▶ Être accompagné(e) à chaque étape de votre projet
- ▶ Être aidé(e) financièrement en bénéficiant de toutes les aides publiques disponibles

Contactez notre chargé de mission :

opah@mairie-saverne.fr

06 40 69 17 48

LES ÉTAPES :

- 1 **Prise de contact**
- 2 **Visite de votre logement et étude d'éligibilité** aux subventions
- 3 **Diagnostic et étude de faisabilité** des travaux par le bureau d'étude URBANIS
- 4 **Montage du dossier** de subventions* avec le chargé de mission
- 5 **Réalisation des travaux** après validation des subventions*
- 6 **Demande d'acompte possible** durant le chantier sur présentation des factures
- 7 **Versement du solde de subventions*** après visite de conformité en fin de chantier



Ne signez aucun devis et ne commencez pas les travaux sans l'accord des financeurs et la réception des autorisations d'urbanisme.

*Subventions selon dossier et conditions d'éligibilité du 01/07/2024 au 30/06/2029 dans la limite des financements disponibles. L'opération concerne un secteur précis du centre-ville de Saverne. Pour connaître toutes les modalités de l'opération, rapprochez-vous de notre contact dédié à cette action.

